

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
7 DECEMBRE 2023

DATE de PUBLICATION  
15 DECEMBRE 2023

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	38
Présents :	29
Votants :	34

L'an deux mille vingt-trois,

le 12 décembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - M. Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Jean-François BREGER, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Isabelle DESMOTS, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - M. Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - MM. Alain MOREAU, - Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - MM. Bertrand ROBERDEL, - Eric ROZE, -

Etaient Absents Excusés : MM. Patrick BEILLON, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Muriel CLERY, - Béatrice DENIGOT, - M. Guillaume FREDET, - Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLE, - Régine ROSSET, - Isabelle SIRLIN.

**M. Patrick BEILLON donne pouvoir à Mme Anne-Cécile BLANCHARD**

**Mme Muriel CLERY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE**

**Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à Mme Jocelyne PHILIPPE**

**Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLE donne pouvoir à M. Christian BILLY**

**Mme Isabelle SIRLIN donne pouvoir à M. Patrick GERAUD**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Christine LE CADRE a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°134-2023 – SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – FIXATION DES TARIFS 2024 DES REDEVANCES ET PRESTATIONS DU SERVICE**

M. Bertrand ROBERDEL, Vice-président en charge des cycles de l'eau, rappelle que le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC), ce qui lui confère l'obligation légale d'un strict équilibre financier. Les recettes du service proviennent pour l'essentiel du produit des redevances et des prestations de contrôles réglementaires.

Il est rappelé que le SPANC est un service public local chargé de :

- Conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'Assainissement Non Collectif,
- Contrôler les installations d'Assainissement Non Collectif.

Comme pour l'assainissement collectif, ce service public fait l'objet d'une redevance qui en assure ainsi l'équilibre financier.

Lors de sa réunion du 4 décembre, la commission cycles de l'eau a fait les propositions suivantes :

**Redevance annuelle du SPANC** : maintien du tarif.

*Au même titre qu'il existe une redevance d'assainissement collectif, la redevance annuelle du SPANC permet de financer toutes les missions de contrôles périodiques de fonctionnement et d'entretien, de gestion administrative, d'accueil et de conseils auprès du public.*

**La redevance annuelle par usager est fixée à 23,45 € ht, 25,795 € ttc.**

**Redevances pour prestations obligatoires** : réajustement au vu de l'évolution des prix unitaires du marché de prestations de contrôles suite à l'application de l'indice de variation des prix.

Intitulé	Types de prestations	Tarifs 2023 en €.	Tarifs 2024 en €
Redevances Installations Nouvelles	<b>Contrôle de conception et d'implantation</b> <i>Le service instruit la déclaration du projet d'assainissement du propriétaire constituée de l'étude de sol et de filière établie par un bureau d'études qualifié.</i>	65 € ht 71,50 € ttc	65 € ht 71,50 € ttc
	<b>Contrôle de bonne exécution des travaux :</b> <i>Le service vérifie la conformité technique des travaux en référence au projet et aux dispositions réglementaires en vigueur.</i>	120 € ht 132 € ttc	123 € ht 135,30 € ttc
Redevances Installations Existantes	<b>Contrôle de diagnostic de bon fonctionnement sur vente immobilière :</b> <i>Dans le cadre d'une transaction immobilière, le législateur impose la production d'un rapport technique réactualisé datant de moins de 3 ans ; Ce contrôle ponctuel est réalisé à la demande du vendeur.</i>	110 € ht 121 € ttc	118 € ht 129,80 € ttc

**Redevances pour prestations complémentaires :**

Intitulé	Types de prestations	Tarifs 2023 en €	Tarifs 2024 en €
Redevances diverses	<b>Contrevisite suite à un contrôle non conforme</b> <i>A la demande de l'utilisateur.</i>	35 € ht 38,50 € ttc	37 € ht 40,70 € ttc
	<b>Déplacement infructueux</b> <i>Suite à une prise de rendez-vous</i>	25 € ht 27,50 € ttc	27 € ht 29,70 € ttc

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs 2024 de la redevance annuelle et des redevances pour prestations obligatoires et complémentaires du SPANC tel que présentés ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 15/12/2023

Le Président,

